

Championnats Scolaire des Bdr collèges

Mercredi 23 novembre 14h00

5 parties de 2X15 Min

Récompenses et goûter pour tous !!!

Inscription gratuite

Préinscription obligatoire avant 22 novembre 19h00

aucune inscription sur place

Renseignements et inscriptions:

Monsieur Laineur-Lothaire Chazeau

07.86.11.50.11

laineurchazeau@yahoo.fr

Limité à 150 enfants

Collège Edgar Quinet

38 Rue du 141ème RIA, 13003 Marseille



Déroulement du tournoi: Attention tous les élèves doivent avoir au moins une licence B (scolaire) inscription gratuite

Nous sommes limités à 150 inscrits pour ce tournoi, nous donnerons la priorité aux établissements avec 8 jeunes dont au moins deux féminines merci de nous aider dans cela afin d'avoir une diversité d'établissements

Date limite inscription mardi 22 novembre 2022 à 19h00 par mail uniquement laineurchazeau@yahoo.fr

Mercredi 23 novembre pointage de :13h15 à 13h55

Début première partie : 14h15

Remise des récompenses et goûter : entre 18h20 et 18h45

Phase départementale

2.1. Organisation

- 2.1.1.** Une compétition est organisée pour les collèges et une autre pour les écoles primaires et maternelles. Chaque compétition est distincte et il est interdit de regrouper les deux catégories dans un même tournoi. Le non-respect de cet article entraîne automatiquement la non prise en compte du tournoi pour la phase académique.
- 2.1.2.** Les départements sont libres d'organiser géographiquement leur championnat départemental en un ou plusieurs tournois individuels afin de favoriser la participation du plus grand nombre. Chaque tournoi qualificatif pour la phase académique doit être homologué.
- 2.1.3.** La ou le CSD soumet le règlement intérieur à sa Ligue pour validation. Ce règlement doit détailler le format de chaque compétition et il ne peut être en contradiction avec le règlement fédéral J03 et/ou celui du championnat scolaire de sa Ligue.
- 2.1.4.** Chaque joueur représente son établissement. Dans le logiciel PAPI, le nom du club de chaque joueur ou joueuse sera remplacé par le nom de son établissement scolaire.

2.2. Cadence et arbitrage

- 2.2.1.** La cadence de jeu est de 15 min. KO ou 12 min + 3 s par coup.
Les appariements sont faits au système Suisse en 5 rondes minimum, par un Arbitre Fédéral (AFO1 aumoins).

2.3. Classements

- 2.3.1.** Le classement est individuel, le départage est fait :

- a) au buchholz tronqué
- b) au buchholz
- c) au cumulatif

- 2.3.2.** Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école ou du même collège dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.

- a) Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles.
- b) Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes.
- c) En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1° buchholz tronqué, 2° buchholz, 3° cumulatif).
- d) En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune.
- e) Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

- 2.3.3.** À l'issue des phases départementales, l'arbitre devra envoyer immédiatement le fichier papi au DCS et le publier sur le site fédéral

- 2.3.4.** La phase départementale doit être terminée au moins 1 mois avant la phase académique.